



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Reforme

Question écrite n° 44111

Texte de la question

M. Jean-Marie Geveaux souhaite appeler l'attention de M. le ministre de la défense sur les vives préoccupations exprimées par les anciens d'outre-mer et anciens combattants des troupes de marine au sujet de la professionnalisation en cours de nos armées. Ces derniers sont très attachés à l'idée que notre pays puisse se doter d'un outil professionnalisé qui permette à la France de mettre en œuvre une politique de grandeur et qui soit de nature à assurer la défense de nos intérêts vitaux « extra muros ». Ils sont, en outre, convaincus que l'armée, telle qu'elle résultera des réformes, doit continuer à demeurer l'émanation de la Nation. À cette fin, ils jugent impérieux que soit inscrit dans la loi le principe de l'obligation pour tous les Français de participer, en cas de conflit majeur, à la défense du territoire national. Ils proposent également la mise en place pour les jeunes Français d'un stage obligatoire d'initiation à caractère militaire, dont les modalités restent à définir, tendant, pour l'avenir, à garantir la constitution de forces de défense significatives et visant, dans l'immediat, à la fois à développer les volontaires services longs (VSL) et à susciter les engagements. Il le remercie donc de bien vouloir lui indiquer son sentiment sur l'opportunité et l'intérêt de telles propositions.

Texte de la réponse

Le service militaire obligatoire sera remplacé, si le Parlement adopte le projet gouvernemental portant réforme du service national, par un dispositif articulé autour de deux grands axes : le rendez-vous citoyen, période obligatoire au cours de laquelle les jeunes gens à partir de 1997 et les jeunes filles à partir de 2002 bénéficieront d'un bilan individuel médical, éducatif et professionnel, seront sensibilisés aux enjeux de la citoyenneté et recevront une information relative aux volontariats ; les volontariats, dont le module « défense et sécurité » permettra à ceux qui le souhaitent de servir dans les armées et la gendarmerie en participant pleinement à leurs activités. C'est dans cette perspective que la loi de programmation militaire 1997-2002 a prévu le maintien de 27 200 postes d'appelés volontaires. Ainsi, à terme, tous les jeunes Français recevront une information sur la défense et ceux qui le souhaitent pourront servir aussi bien dans les forces d'active que dans les réserves.

Données clés

Auteur : [M. Geveaux Jean-Marie](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44111

Rubrique : Service national

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 octobre 1996, page 5476

Réponse publiée le : 18 novembre 1996, page 6029